

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 6615

présenté par
M. Corbière

ARTICLE 26

Supprimer l'alinéa 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

Notre système de retraites actuel est l'un des plus protecteurs au monde. Il n'est pas du tout en faillite. De nombreuses marges de manœuvre financières sont à disposition. Pour autant, il a subi les coups de canif répétés de 30 années de réformes libérales. Il peut être amélioré en revenant aux fondamentaux de la Sécurité sociale. Alors, pourquoi vouloir briser les mécanismes de solidarité entre générations et au sein d'une même génération ? Tandis que les jeunes peinent à s'insérer dans l'emploi et que les actifs de plus de 60 ans sont en grande partie au chômage ou en arrêt maladie, pourquoi allonger la durée du travail ? "